

SERVICE VISITES AUX DETENUS

Le service « Visite aux détenus » a pour objectif de dispenser conseils et soutien aux personnes incarcérées au Centre LMC dans l'attente d'un renvoi.



Dans le cadre de la révision de la loi sur l'asile et de la nouvelle loi sur les étrangers, le peuple Suisse a approuvé le 24 septembre 2006 le durcissement des mesures de contrainte. Dès lors, selon cette loi fédérale, les autorités cantonales peuvent ordonner une détention afin d'assurer l'exécution du renvoi pour les personnes qui reçoivent une décision de non entrée en matière ou celles en situation illégale.

La détention administrative plonge souvent les gens dans une grande détresse émotionnelle. A cela s'ajoute le fait qu'ils ne comprennent pas bien les raisons de celle-ci et méconnaissent leurs droits.

C'est pour cela que le service « Visite aux détenus » a été mis sur pied, en collaboration avec le service de la population et des migrations du Canton. Une assistante sociale de la Croix-Rouge Valais se rend de manière hebdomadaire au Centre LMC avec pour objectif de rendre les conseils et le soutien en vue du retour accessible aux détenus. Ce service permet également de dispenser un soutien psychologique et un accompagnement souvent nécessaires dans ces moments difficiles.